



# INFORMATION AUX ADHERENTS

## L'ASAF EN DANGER

Amies Sportives, Amis Sportifs,

Nous tenions à vous informer qu'aujourd'hui, **la situation financière de l'ASAF est devenu critique**, et ce, en dépit de tous les efforts mis en œuvre par vos élus du Comité Directeur Central depuis plusieurs mois.

### **Mais pourquoi en sommes-nous là ?**

Depuis 1954, l'Amicale Sportive d'Air France est une activité centralisée.

Mais le 17 février 2017, les Comités d'Etablissements Air France (*hors Exploitation Aérienne*) et le Comité Central d'Entreprise ont signé un Accord Cadre de Gestion des Activités Sociales et Culturelle au travers duquel l'ASAF est considérée par ces derniers comme une activité sociale décentralisée.

Cette décision nous a été communiquée par courrier simple début avril 2017 !

Le subventionnement de l'ASAF, jadis centralisé par le CCE Air France, s'en trouve donc modifié unilatéralement à compter de l'année 2017, pour être effectué dorénavant par chaque Comité d'Etablissement et non plus par le CCE.

Nous précisons que le CE E.A. n'est pas concerné par cet accord car nous avons signé avec ce dernier depuis 2008, un protocole d'accord bilatéral de subventionnement et l'ASAF ne rencontre aucun problème à ce sujet.

L'accord cadre sur les ASC signé en février 2017 définit le montant total de la subvention 2017 à verser à l'ASAF et précise la répartition de cette subvention par Comité d'Etablissement concerné.

Depuis que l'ASAF a été informée en avril 2017, plusieurs échanges téléphoniques et/ou écrits ainsi que de nombreuses réunions ont eu lieu afin d'obtenir le versement de notre subvention.

Or, certains CE, au mépris total de leur signature, souhaitent maintenant remettre en cause le montant global ainsi que la répartition dans l'unique but de diminuer le montant de leur subvention qu'ils doivent verser à l'ASAF.

Nous avons espéré que la situation se régulariserait en élaborant et en signant avec le CE DGI un accord qui pérennisait le montant de la subvention globale 2017, avec une méthode de calcul légèrement différente.

Là encore, ces mêmes CE tergiversent en arguant des problèmes de fichiers d'adhérents et ne versent toujours pas leur part de subvention.

Les problèmes de trésorerie de l'ASAF ont fait que notre Commissaire aux Comptes a initié une procédure d'alerte, puis l'a suspendue jusqu'au 15 septembre 2017, en raison de quelques versements d'acomptes par les CE Cargo (01<sup>er</sup> semestre 2017), CE Pilotage Economique (01<sup>er</sup> trimestre 2017) et CE DGI (01<sup>er</sup> semestre 2017).

Il nous a toutefois impérativement demandé de l'informer, à tout moment, de l'évolution de la situation de l'ASAF car si celle-ci ne s'améliore pas, la procédure d'alerte sera aussitôt réactivée.

Vous l'aurez donc compris : si la subvention ASAF ne lui est pas versée, c'est l'ASAF, ses salariés et l'activité sportive qui sont en jeu !

### **A ce jour :**

L'ASAF se trouve dans une situation de blocage occasionnée par le CCE et les CE, dont elle ne détient pas « les clés » puisqu'elle n'en est pas à l'origine.

Même si nous ne vous avons pas informé au jour le jour, sachez que nous avons tout fait pour trouver des solutions.

Nous proposons donc une ultime réunion avec le Secrétaire Général du CCE et les Secrétaires des CE le mercredi 12 juillet 2017 pour permettre le déblocage de la subvention de l'ASAF pour l'année 2017.

Charge à chacun de prendre ses responsabilités !

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de la situation.

Amicalement et sportivement,

**Pour le Comité Directeur Central,**

Jacky LACHAUX  
*Président*